

L'établissement du portefeuille de la sécurité publique était probablement, à ce moment-là, l'aspect le plus controversé de l'initiative de restructuration de Mme Campbell. Nos amis d'en face s'opposaient à cela en disant que, en intégrant certains programmes d'immigration à ce nouveau ministère, le gouvernement se trouvait à montrer qu'il renforcerait l'application de la loi dans ce domaine et qu'il ne serait pas aussi ouvert à l'immigration. Le chef de l'opposition à l'époque avait dit ceci:

C'est de la manipulation. Le message envoyé aux immigrants va à l'encontre de la tradition canadienne de tolérance et d'ouverture à l'immigration.

Évidemment, il n'y a rien de plus faux.

Le sénateur Lynch-Staunton: Qui était le chef de l'opposition?

Le sénateur Berntson: Le chef de l'opposition de l'époque est maintenant devenu le premier ministre du Canada.

Cette restructuration réunissait sous un seul toit des fonctions qui s'étaient toujours complétées mutuellement auparavant et en permettait une intégration accrue. Par exemple, les agents de douane ont toujours joué un rôle important aux frontières en identifiant et en adressant les intéressés aux agents d'immigration, et ces derniers ont toujours compté sur l'appui des fonctionnaires relevant du Solliciteur général pour exercer leurs fonctions. Une étroite coopération était essentielle.

Le gouvernement progressiste-conservateur, comme les honorables sénateurs s'en rappelleront, avait récemment énoncé sa politique d'immigration dans le projet de loi C-86, réitérant son engagement à l'égard de trois objectifs primordiaux: réunir les familles, offrir l'asile à ceux qui ont besoin de la protection du Canada, et sélectionner des immigrants pouvant profiter à l'économie canadienne. Cela ne changeait pas avec la création du ministère de la Sécurité publique.

Le nouveau gouvernement libéral en a jugé autrement et est revenu à la hâte à la vieille formule initiale des ministères de l'Immigration et de la Citoyenneté et du Solliciteur général. C'était évidemment son problème, mais je trouve ironique de constater que le ministère autonome de l'Immigration n'était pas sitôt réapparu que le nouveau ministre se dépêcha de proposer le train de mesures les plus restrictives jamais vues de mémoire récente, frappant au coeur même du système canadien d'immigration, la réunification des familles, tout en reniant la promesse, dans le livre rouge, de faire passer le nombre des immigrants à 1 p. 100 de la population. Je me demande quel gouvernement se conduit maintenant de façon «cynique et manipulatrice»? Je m'en voudrais de penser qu'on aurait amené les Canadiens à croire que l'important, en matière d'immigration, ce n'est pas la politique elle-même, mais la façon dont on l'applique.

Le second point de divergence importante entre le gouvernement Campbell et le gouvernement Chrétien a été l'avènement de secrétaires d'État. Le 25 juin 1993, la première ministre Kim Campbell annonçait que tous les postes de ministre d'État étaient abolis. Le 4 novembre 1993, le premier ministre Chrétien les a fait réapparaître avec un tour nouveau: les secrétaires d'État, comme il les a appelés, ne feraient pas partie du Cabinet, mais feraient partie du gouvernement et, de ce fait, seraient liés par la responsabilité ministérielle.

Voici ce que dit un communiqué du 4 novembre au sujet du rôle de secrétaire d'État:

[Le sénateur Berntson]

Le nouveau poste de secrétaire d'État a été créé pour aider les ministres du Cabinet [...]

Les secrétaires d'État toucheront 75 p. 100 du traitement d'un ministre. Outre leur personnel de députés, ils auront deux adjoints spéciaux et un secrétaire. Tout le reste de leur personnel de soutien sera fourni, selon le cas, par le cabinet du ministre titulaire ou par le ministère auquel le secrétaire d'État se rattache.

Aux fins de la loi, les secrétaires d'État ont été officiellement nommés ministres d'État sans portefeuille.

Honorables sénateurs, je crois que la nomination de secrétaires d'État ou de ministres d'État n'est qu'un tour de passe-passe. Le premier ministre prétend avoir le plus petit Cabinet de l'histoire récente, mais, en réalité, il est loin du compte, avec 30 membres à temps plein ou à temps partiel.

• (1520)

La première ministre Campbell avait compris que, dans un Cabinet plus petit, chacun des ministres aurait une charge de travail plus lourde. Pour les aider, elle souhaitait confier un plus grand rôle aux secrétaires parlementaires. Son communiqué du 25 juin 1993 dit: «Les secrétaires parlementaires joueront un rôle plus important et plus visible pour aider les ministres.» Il n'a pas été question du rôle des secrétaires parlementaires lorsque la composition du Cabinet Chrétien a été annoncée.

Mes collègues d'en face diront que j'ai tort, que les secrétaires d'État ne sont pas des ministres du Cabinet. Voyons les faits. Les secrétaires d'État voyagent-ils, comme leurs collègues du Cabinet, dans les avions du gouvernement? Oui. Peuvent-ils utiliser des voitures du parc de l'État? Oui. Peuvent-ils jouer un rôle dans la prise de décisions au Cabinet? Toujours oui. Les appelle-t-on «honorables ministres»? La réponse est encore oui.

Ma dernière observation, honorables sénateurs, est en fait une question de forme; elle concerne le poste de secrétaire d'État. Sous quels auspices ces postes ont-ils été créés et comment sont-ils financés? Le communiqué du 4 novembre précise qu'il faut une loi pour officiellement établir ces postes. Ils ont été créés il y a plus d'un an et, à ma connaissance, aucune loi n'a été adoptée à cet égard ou ne doit l'être prochainement. En officialisant ces postes, le gouvernement pourrait au moins présenter un projet de loi original, autre chose qu'une mesure législative élaborée dans le passé par les gouvernements Campbell et Mulroney.

Honorables sénateurs, vous vous demandez peut-être où je veux en venir. Vous vous dites peut-être que le nombre de personnes qui font partie du Cabinet de M. Chrétien n'a aucune importance. Il en a, car lorsqu'ils étaient dans l'opposition et maintenant qu'ils forment le parti ministériel, les libéraux ont toujours pris un malin plaisir à expliquer ce qui les différencie grandement des horribles conservateurs. Un gouvernement libéral serait plus restreint. Les budgets et le personnel des cabinets ministériels seraient grandement réduits.

Voyons les promesses et la réalité. Un gouvernement plus restreint? Comme je l'ai déjà expliqué, avec 22 ministres à plein temps et huit à temps partiel, le gouvernement libéral ne peut guère se targuer d'avoir tenu parole. Une réduction des budgets et du personnel politique de ces cabinets? L'examen du Budget des dépenses principal pour 1992-1993 et 1994-1995 révèle des données intéressantes. En 1992-1993, le dernier exercice financier complet où le gouvernement Mulroney a été au pouvoir, il a fallu 39,8 millions de dollars pour subvenir aux besoins de 39 ministres, ce qui représente une moyenne de